

15.05.2014 - 09:57 Uhr

## Les pères doivent pouvoir bénéficier de temps pour leurs enfants

Bern (ots) -

Les temps où les pères n'ont plus qu'à mettre les pieds sous la table lorsqu'ils rentrent du travail sont quasi révolus, car les pères sont de plus en plus nombreux à assumer un rôle actif dans la vie familiale. Le moment est donc venu de leur accorder le droit à un congé paternité payé. Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleurs et travailleuses, demande un congé paternité de quatre semaines. L'étude qu'elle a menée montre que le secteur public, en qualité d'employeur des pères, leur accordent déjà un congé payé, allant de 2 à 10 jours la plupart du temps. Mais cela ne suffit pas : pour que toutes les entreprises - en particulier les PME - puissent se permettre d'accorder un congé paternité, celui-ci doit être financé par les allocations pour perte de gain.

Actuellement, les pères bénéficient d'un congé paternité payé de un ou deux jours au maximum. La situation est quelque peu meilleure dans le secteur public (voir encadré). Si les pères veulent un congé plus long, ils doivent puiser dans leurs vacances ou dans le budget de la famille (en cas de congé non payé). Cette situation n'est pas acceptable et ne correspond plus à la réalité actuelle.

Le financement d'un congé paternité de quatre semaines ne pose pas problème

Dans son rapport, le Conseil fédéral estime à 384 mio. CHF le coût d'un congé paternité de quatre semaines (28 indemnités journalières) en se basant sur les données de 2012. Certes, cela n'est pas gratuit, mais cela paraît très modeste en considération de l'avantage qui en découle. Il ressort de la situation des APG et de leurs perspectives à moyen terme qu'avec l'introduction d'un congé paternité de 4 semaines, il faut compter avec une augmentation minime, voire avec aucune augmentation des cotisations dues à l'APG, car elle affiche actuellement des excédents (2013: 148 mio. de francs). De plus le nombre de jours de service militaire a fortement diminué. Donc, si les cotisations restent les mêmes, il faut compter avec des excédents en forte hausse.

Le congé paternité : des retombées positives sur les familles et l'économie

La période qui suit la naissance d'un enfant est déterminante. Lorsqu'il s'agit de leur premier enfant, les parents doivent s'habituer à la nouvelle situation et construire une relation avec leur nouveau-né. Si l'enfant a déjà des frères et sœurs, il faut aussi s'occuper d'eux. Les pères veulent assumer eux-mêmes une partie de la charge familiale et considèrent le congé paternité comme un élément essentiel d'une politique familiale adaptée à notre époque. Le congé paternité payé est la reconnaissance de leur engagement. La réalité vécue doit aussi devenir une réalité inscrite dans la loi.

Le congé paternité de 20 jours doit être financé, comme c'est le cas pour le congé maternité, par les APG en appliquant un taux de remplacement du salaire de 80 pour cent. Les pères peuvent en faire usage au cours de l'année qui suit la naissance et, s'ils le désirent, en jours isolés. Il serait donc possible, durant 20 semaines, de réduire de 20% le temps de travail, ce qui pourrait représenter le début d'une activité à temps partiel pour le père. Un tel modèle permettrait aux pères ainsi qu'aux entreprises de tester le travail à temps partiel sur plusieurs mois et, si l'expérience s'avère bénéfique, d'opter définitivement pour le travail à temps partiel.

Le Parlement est interpellé

Diverses motions relatives au congé paternité sont pendantes au Parlement. Travail.Suisse va continuer de s'investir avec beaucoup de conviction également sur le plan parlementaire pour que le congé paternité devienne réalité. Les premières discussions ont été lancées afin de mettre sur pied un groupe parlementaire de pères. Les pères méritent un congé paternité. C'est aujourd'hui que nous avons besoin d'eux - et pas demain.

((Box)) Une nouvelle analyse montre que le congé paternité est possible mais qu'une avancée législative est nécessaire

Les employeurs publics montrent l'exemple en matière de congé paternité. En 2014, la Confédération, les cantons et 25 des plus grandes villes ont tous réglementé un temps réservé aux pères, bien qu'il varie fortement (entre 1 et 21 jours). La plupart des employeurs publics accordent 5 jours, les villes et la Confédération se montrant plus favorables envers les pères que les cantons. L'évolution constatée ces dernières années montre que les prestations prévues ont été modérées et qu'elles ne correspondent toutefois pas aux besoins. Entre 2013 et 2014 ne sont intervenues que quelques augmentations éparées.

Sept cantons en sont toujours à l'âge de pierre : les employés au service des cantons de Berne, Glaris, Soleure, Argovie, Appenzel Rhodes intérieures et Thurgovie ne disposent toujours que de deux jours de congé. Le canton d'Obwald quant à lui ne se préoccupe pas du tout des pères et ne leur concède qu'un seul jour de congé en cas de paternité. Au niveau des villes, Neuchâtel fait de même, tandis que Fribourg se démarque négativement en ayant réduit le nombre de jours de congé de 5 à 3. Tous ces employeurs publics ont conservé une politique du personnel archaïque. L'employeur public le plus favorable aux pères est la ville de Lausanne avec 21 jours de congé, suivie de la ville de Genève (20 jours) et de la ville de Berne (15 jours).

Les 3 plus modernes : Lausanne, Ville de Genève, Ville de Berne Les 3 plus archaïques : Obwald, Ville de Neuchâtel, canton de Berne (ex aequo avec d'autres cantons)

Contact:

- Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale à  
Travail.Suisse, 079 777 24 69

- Valérie Borioli Sandoz, Responsable de la politique de l'égalité à  
Travail.Suisse, 079 598 06 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100756069> abgerufen werden.